

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 novembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2021

Monsieur DESEILLE expose :

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2021.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

De plus, la crise sanitaire liée à la COVID19 a eu et a pour conséquence le report ou l'annulation de nombreuses manifestations locales prévues au cours des années 2020 et 2021 dont une grande partie

était portée par des associations financées par le biais de subventions municipales dédiées attribuées lors de précédentes assemblées délibérantes.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle en date du 6 mai 2020 qui prévoit des mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire, les ajustements listés ci-après sont proposés en accord avec les associations concernées :

Conseil Municipal du 14 septembre 2020

Subvention initialement attribuée :

- 1 500 € à l'association ECTI pour un programme de formation en faveur des jeunes de la commune de Sokone (Sénégal) (année 2020)

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Association ECTI : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020 dont le programme de formation en faveur des jeunes de la commune Sokone (Sénégal)"

Conseil Municipal du 16 novembre 2020

Subvention initialement attribuée :

- 3 000 € à l'association Ecoles du Monde de Dijon pour l'action "Père Noël", dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Association Ecoles du Monde de Dijon : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020"

Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Subvention initialement attribuée :

- 1 500 € à l'association Les Mousquetextes pour l'organisation des manifestations "Lectures en ville" et "Lectures au jardin", au cours de l'année 2021

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Association Les Mousquetextes : "179,73 € pour les frais engagés pour l'édition 2021 des manifestations "Lectures en ville" et "Lectures au jardin" et 1 320,27 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021"

Conseil Municipal du 22 mars 2021

Subvention initialement attribuée :

- 2 000 € à l'association Ukulélé Club Dijon pour l'organisation de la manifestation "So Chouette Ukulélé Festival", au cours du mois de juin 2021

Proposition de modification de l'objet de la subvention initialement attribuée :

- Association Ukulélé Club Dijon : "Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 dont l'organisation de la manifestation "So Chouette Ukulélé Festival"

Enfin, lors de la réunion de l'assemblée délibérante du 14 décembre 2020, vous avez approuvé le projet de la Charte de la Laïcité à intervenir entre la Ville et les associations subventionnées.

La mise en paiement des subventions municipales sera conditionnée à la fois à la signature de la Charte de la Laïcité comme indiqué dans la délibération du 14 décembre 2020 et au respect des modalités de versement prévues pour chaque association dans les tableaux annexés au présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association ECTI lors du conseil municipal du 14 septembre 2020 comme suit "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020 dont le programme de formation en faveur des jeunes de la commune de Sokone (Sénégal)" ;

5 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association Ecoles du Monde de Dijon lors du conseil municipal du 16 novembre 2020 comme suit "Subvention de fonctionnement pour l'année 2020" ;

6 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association Les Mousquetextes lors du conseil municipal du 14 décembre 2020 comme suit "179,73 € pour les frais engagés pour l'édition 2021 des manifestations "Lectures en ville" et "Lectures au jardin" et 1 320,27 € pour le fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021" ;

7 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association Ukulélé Club Dijon lors du conseil municipal du 22 mars 2021 comme suit "Subvention de fonctionnement pour l'année 2021 dont l'organisation de la manifestation "So Chouette Ukulélé Festival" ;

8 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20211122-VD20211122_007a-DE
Date de télétransmission : 02/12/2021
Date de réception préfecture : 02/12/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité